

**DELIBERATION N°2021-102/ CCOG-DG**

**Appel à la désignation pour le renouvellement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA)**

L'An Deux Mille vingt et un, le lundi huit novembre, à quinze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni dans le cadre des dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du CGCT, à la salle de la Maison Familiale Rurale d'Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DEIE Jules, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	16
Absents	29
Procurations	03
Voitants	19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 2 novembre 2021.

**Publié le :**

**PRÉSENTS :**

- M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - Mme BARTEBIN Barbara - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emline - Mme LO-A-TJON Josette - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme VOORHUIZEN Sharon.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

- Mme CHARLES Sophie a donné procuration à M. DEIE Jules,  
- M. BENTH Albéric a donné procuration à M. ALPHONSE François.  
- Mme APAGI Jocelyne a donné procuration à M. AGOUSSA Migill

**ABSENTS EXCUSES :**

- Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme BOURGIGNON Arène - Mme CHARLES Sophie - M. FERREIRA Jean-Paul - M. GABY Claude

**ABSENTS :**

- M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Eseline - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. THOMAS Frank - M. TOPO Lama - M. YA THOUA

Monsieur DEIE Jules ouvre la séance. Conformément aux dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame SOBAÏMI Marie-chantal, Conseillère communautaire**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

**DELIBERATION N°2021-102/ CCOG-DG**

**Appel à la désignation pour le renouvellement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein, des conseillers à des organismes extérieurs ;

**Considérant** que la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder

**Madame la Présidente expose :**

En juin 2010, l'Agence régionale de santé a mis en place les différentes instances prévues par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires pour contribuer au fonctionnement du système régional de santé et notamment la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).

La CRSA est un organisme consultatif d'une centaine de membres représentant l'ensemble des acteurs régionaux du champ de la santé. La durée des mandats est de cinq ans renouvelables. Instance régionale de démocratie en santé composée de plusieurs formations, elle est le lieu privilégié de concertation et d'échanges sur les politiques de santé, pour contribuer à améliorer les parcours de santé et de vie en s'appuyant notamment sur les expériences de terrain.

Vous trouverez en annexe un document présentant de manière plus précise les missions, la composition et l'organisation.

Le Secrétaire de la santé a récemment fait évoluer cette instance en renforçant ses missions.

Dans cette instance, les groupements de communes sont représentés au titre du collège 1 par trois membres titulaires et trois suppléants, désignés par le Président de l'Assemblée des communautés de France.

Conformément à l'instruction ministérielle relative au renouvellement des CRSA, l'association nationale a été sollicitée par le biais du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De se prononcer sur le mode de scrutin ;
- De désigner 3 titulaires et 3 suppléants pour représenter de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA) :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA)</b>	1. <b>SOBAÏMI Marie-Chantal</b> 2. <b>SOEWA Marciano</b> 3. <b>ADOÏSSI Achille</b>	1. <b>VOORHUIZEN Sharon</b> 2. <b>FEREIRA Jean-Paul</b> 3. <b>DEIE Jules</b>

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communaire décide :**

**A l'unanimité, PROCÈDE** à l'élection des membres à mains levées et d'écarteler le recours au scrutin secret

**DESIGNE** les représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA) comme indiqué ci-dessus.


VOTE => Pour : 19

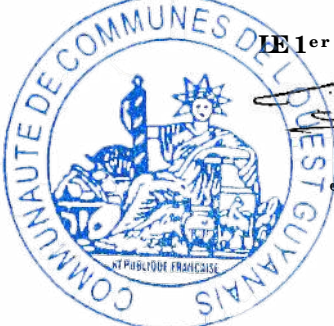
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**LE 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**  
  
**Jules DEIE**



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS' around the top and 'ET PAYSANNE FRANÇAISE' at the bottom. The center features a seated figure holding a staff and a book, with a sunburst above their head.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.*